



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022**

DATE DE LA CONVOCATION : 4 OCTOBRE 2022

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 27
- de Présents : 18
- de Représentés : 4
- de Votants : 22

L'an deux mil vingt et deux, le mardi onze octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du sous-sol de la Mairie, sous la présidence de M. Sébastien DUCHAMP, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

| | | |
|-----------------------|-------------------------|------------------------|
| M. DUCHAMP Sébastien | M. BRIGOULET Jean Marie | M. GLENZ Richard |
| Mme REYNIER Annie | Mme BAUDRY Eliette | M. BLATEAU Emmanuel |
| M. REYNES Patrick | Mme FERRACCI Dominique | Mme DESSERPRIT Gaëlle |
| Mme MONTALTI Fabienne | Mme GALEWSKI Nathalie | M. CARREAU Valentin |
| M. DABERTRAND Jean | M. CHEVALIER Jean-Paul | Mme NANGERONI Carole |
| Mme MIGNARD Sophie | Mme SAIDI Nora | Mme PIEMONTESE Josiane |

ETAIENT EXCUSEES REPRESENTEES :

- M. VAN NIEUWENHUYSE Régis (procuration M. BRIGOULET)
- M. EVEZARD Claude (procuration M. DABERTRAND)
- M. LAFON Francis (procuration Mme PIEMONTESE)
- Mme ZACCHEO-HERBERT Marie-Anaïs (procuration M. GLENZ)

ETAIENT EXCUSES :

- Mme BRIANCON Laurence
- M. MONS Thierry
- Mme VERGNE Géraldine
- Mme BLAUDY Mainell
- M. JOULIE Jacques

SECRETAIRE DE SEANCE :

- M. Richard GLENZ est désigné secrétaire de séance.
- Le compte-rendu de la séance du 6 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu des délégations consenties au maire par le conseil municipal
- Instauration de la tarification sociale – dispositif « cantine à 1 euro »
- Modification du tableau des tarifs municipaux
- Plan de financement du parc agricole communal – demande de subvention
- Budget participatif : définition de l'enveloppe allouée
- Aliénation d'une parcelle des bases du manoir d'Eyrial

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2020, il a l'obligation, en vertu des dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT de rendre compte des délégations qu'il a exercées. Monsieur le Maire rend ainsi compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a exercées en matière de droit de préemption et de marchés.

2022-10-83 INSTAURATION DE LA TARIFICATION SOCIALE – DISPOSITIF CANTINE A 1 EURO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver l'instauration de la tarification sociale dans notre restaurant scolaire.
- D'approuver la mise en place de cette tarification sociale à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 3 ans renouvelable
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

2022-10-84 MODIFICATION DU TABLEAU DES TARIFS MUNICIPAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver les tarifs adoptés par la commission finances
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

2022-10-85 PLAN DE FINANCEMENT DU PARC AGRICOLE COMMUNAL – DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De réaliser l'opération proposée.
- D'arrêter le plan de financement comme suit :

| DÉPENSES PRÉVISIONNELLES | | RECETTES PRÉVISIONNELLES | | | % |
|--------------------------|--------------------|-------------------------------|-------------------|--------------------|----------------|
| Poste de dépenses | Montant HT | Financier | Assiette éligible | Montant | |
| Forage | 9 236,00 € | FEADER-LEADER | 40 743.58 € | 16 594.86 € | 40.73% |
| Matériels agricoles | 19 907,58 € | Etat (DSIL-CRTE) | 39 143.58 € | 16 000.00 € | 39.27% |
| Chambre froide positive | 10 000,00 € | | | | |
| Plantations semences | 800,00 € | Total aides publiques | | 32 594.86 € | 80.00% |
| Communication (panneaux) | 800,00 € | Autofinancement public | | 8 148,72 € | 20,00% |
| SOUS-TOTAL 2022 | 40 743,58 € | TOTAL | | 40 743,58 € | 100,00% |

- De solliciter l'attribution des aides auprès de l'Union Européenne, et de l'Etat tel qu'indiqué ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

2022-10-86 BUDGET PARTICIPATIF : DEFINITION DE L'ENVELOPPE ALLOUEE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'allouer la somme de 5 000 € en investissement à ce budget participatif.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

2022-10-87 ALIENATION D'UNE PARCELLE DE BASES DU MANOIR D'EYRIAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De charger Monsieur le Maire des démarches nécessaires à la mise en enquête publique (choix du commissaire-enquêteur, arrêté de mise à l'enquête...).
- Que les frais de géomètre, de notaire et les frais du commissaire enquêteur sont à la charge du demandeur.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

Le 15/11/2022
Le Maire

Sébastien Duchamp

